

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

Arrêté N° 2026-067 /MEMC/SG/DGCM
portant retrait du permis de recherche n°2835
dénommé « BAMBASSO » de la société SALMA
INTERNATIONAL SARL « IFU : 00033666X ».

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

- Vu la Constitution ; ✓
- Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ; ✓
- Vu la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ; ✓
- Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ; ✓
- Vu le décret n°2026-0006/PF/PRIM du 12 janvier 2026 portant remaniement du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ; ✓
- Vu le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ; ✓
- Vu le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MCIA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ; ✓
- Vu le décret n°2025-331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ; ✓
- Vu le décret n°2025-1659/PF/PRIM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MJDHRI/MICA/MEEA du 30 décembre 2025 portant retrait et autorisation de retrait sans indemnisation ni dédommagement de titres miniers détenus par OUEDRAOGO Mahanmoudou, Salma International SARL, Salma Mining SA et Mining International Service SARL. ✓
- Vu l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ; ✓
- Vu l'arrêté n°2023-503/MEMC/SG/DGCM du 13 décembre 2023 portant premier renouvellement du permis de recherche n°2835 dénommé « BAMBASSO » de la



société SALMA INTERNATIONAL SARL (IFU : 00033666X), ensemble son modificatif du 25 avril 2024 ; ✓

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est retiré à la société **SALMA INTERNATIONAL SARL** le permis de recherche n°**2835** dénommé « **BAMBASSO** » situé dans la commune de **Legmoin**, province du **Noumbiel**, région du **Djôrô** pour fait de poursuite pour fraudes, blanchiment de capitaux et atteinte grave aux règles sécuritaires. ✓

ARTICLE 2 : le présent arrêté abroge l'arrêté n°2025-0048/MEMC/SG/DGCM du 6 février 2025 portant suspension du permis de recherche n°2835 dénommé « BAMBASSO » de la société SALMA INTERNATIONAL SARL (IFU : 00033666X). ✓

ARTICLE 3 : Les bâtiments, tout ouvrage installé à perpétuelle demeure ainsi que les données et informations minières sur le périmètre du permis sont devenus la propriété de l'Etat. ✓

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel du Faso. ✓

Ouagadougou, le

Ampliations :

- 1- DGMG
- 1- DGCM
- 1- DREMC / Djôrô
- 1- DDII
- 1- BUMIGEB
- 1- IDEM
- 1- DCMEF
- 1- SP/ITIE
- 1- DGD/MEF
- 1- DGI/MEF
- 3- La société SALMA INTERNATIONAL SARL
- 1- Gouvernorat / région du Djôrô
- 1- Haut-Commissariat / province du Noumbiel
- 1- Mairie / commune de Legmoin
- 1- J.O.
- 1- Archive/chrono

